



Fiche de Données de Sécurité

TSH 5W-40

Version : 1
Date de version : 13/10/15

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit TSH 5W-40

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Lubrifiants et additifs pour lubrifiants

Utilisations contre indiquées Non disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom MINERVA-OIL SAS
Adresse Rue du 11 Novembre
87380
MEUZAC
Téléphone +33 (0)5 55 09 97 03
Fax +33 (0)5 55 09 95 80
Email de contact contact@minerva-oil.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.2. Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Ce mélange n' est pas classé comme dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Mentions de danger (H)

Éléments d'étiquetage additionnels

Conseils de prudence –
Prévention

Conseils de prudence –
Intervention

Conseils de prudence –
Stockage

Conseils de prudence –
Élimination

2.3. Autres dangers

Non disponible

Informations complémentaires

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

| Nom | (%) | Classification | Limites de concentration spécifiques |
|---|------------------|--|--------------------------------------|
| C14-16-18 Alkyl phenol N°CAS: N°EC: 931-468-2 N°IDX: | C ≤ 1.2% | Aquatic Chronic 4: H413 Skin Sens. 1B: H317 | - |
| bis(nonylphenyl)amine N°CAS: 36878-20-3 N°EC: 253-249-4 N°IDX: | C ≤ 1.2% | R53 | - |
| | | Aquatic Chronic 4: H413 | - |
| zinc bis[O-(6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate) N°CAS: 93819-94-4 N°EC: 298-577-9 N°IDX: | C ≤ 1.2% | R51, R38, R41, R53 | - |
| | | Aquatic Chronic 2: H411 Eye Dam. 1: H318 Skin Irrit. 2: H315 | - |
| Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based N°CAS: 72623-87-1 N°EC: 276-738-4 N°IDX: 649-483-00-5 | 50% ≤ C ≤ 90% | R45 | - |
| | | Asp. Tox. 1: H304 | - |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cet article, voir Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---------------------------------|---|
| Informations générales | En cas de malaise, consulter un médecin ou appeler le centre antipoison. |
| En cas d'inhalation | Amener la victime à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise. |
| En cas de contact avec la peau | Rincer immédiatement avec l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | Rincer à l'eau pendant une durée suffisante, puis consulter un ophtalmologiste. |
| En cas d'ingestion | Consulter un médecin en cas de malaise. |
| Pour les secouristes | Pas de données |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------|----------------|
| Symptômes | Pas de données |
| Effets | Pas de données |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique

Inappropriés : Pas de données

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de données

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire approprié et des vêtements de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuer la zone de danger. Porter l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer immédiatement les lieux contaminés.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections : 7 pour manipulation sans danger, 8 pour les équipements de protection individuelle, 13 pour élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser une ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit approprié loin de toute substance incompatible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition connues

| Substance | VME, 8 heures (France) | | VLE, 15 minutes (France) | | VME, 8 heures (Royaume-Uni) | | VLE, 15 minutes (Royaume-Uni) | |
|-----------|------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------|-----------------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|
| | ppm | mg.m ⁻³ | ppm | mg.m ⁻³ | ppm | mg.m ⁻³ | ppm | mg.m ⁻³ |
| | | | | | | | | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Une ventilation locale peut être nécessaire pour éviter que les contaminants atmosphériques dépassent leurs limites d'exposition.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et des mains : Pas de données / Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Le matériau des gants doit être choisi en fonction du temps de pénétration et du taux de perméabilité.

Protection respiratoire : Des masques appropriés doivent être portés en cas d'exposition à des concentrations dépassant les limites d'exposition permises.

Dangers thermiques : Pas de données

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger, fumer à proximité des produits. Se laver les mains avant et après manipulation.

Contrôles liés à la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------------|-----------------|
| Etat physique | liquide |
| Couleur | Ambrée |
| Odeur | Caractéristique |

| | |
|---|---------------------------------|
| Seuil d'odeur | Pas de données |
| pH | - |
| Point de fusion / congélation | Pas de données |
| Point d'ébullition | > 300 °C |
| Point éclair | > 200 °C |
| Taux d'évaporation | Pas de données |
| Inflammabilité | Pas de données |
| Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Pas de données |
| Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Pas de données |
| Pression de vapeur | Pas de données |
| Densité de vapeur | Pas de données |
| Densité relative | 0.852 |
| Solubilité dans l'eau | Insoluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | Pas de données |
| Log Kow | Pas de données |
| Température d'auto- inflammabilité | Pas de données |
| Température de décomposition | Pas de données |
| Viscosité | 14 mm ² .s-1 à 100°C |
| Propriétés explosives | Pas de données |
| Propriétés comburantes | Pas de données |

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de données

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Pas de données

10.5. Matières incompatibles

Pas de données

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

SECTION 11: Informations toxicologiques

| | |
|--------------------------------------|---|
| Toxicité aiguë | Pas de données |
| Corrosion cutanée | Pas de données |
| Lésions oculaires | Pas de données |
| Sensibilisation | Pas de données |
| Mutagenicité des cellules germinales | Pas de données |
| Cancérogénicité | Pas de données |
| Toxique pour la reproduction | Pas de données |
| Toxicité spécifique unique | Pas de données |
| Toxicité spécifique répétée | Pas de données |
| Danger par aspiration | Pas de données |
| Autres informations | Expérience pratique: aucune Remarques générales: La classification a été effectuée selon la procédure de calcul pour les préparations. |

SECTION 12: Informations écologiques

| | |
|--|---|
| 12.1. Toxicité | Non disponible |
| 12.2. Persistance et dégradabilité | Valeur non disponible Non disponible |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | Valeur non disponible |
| 12.4. Mobilité dans le sol | Valeur non disponible |
| 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB | Valeur non disponible |
| 12.6. Autres effets néfastes | Valeur non disponible |

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

| | |
|---|---|
| 13.1. Méthodes de traitement des déchets | Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales |
| 13.2. Codes déchet | 13 02 06 |

SECTION 14: Informations relatives au transport

| | ADR | ADN/ADNR | IMDG | OACI |
|-------------------------|----------------|----------|------|------|
| 14.1. Numéro ONU | Non réglementé | | | |

| | | | | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Pas de données | | | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Pas de données | | Pas de données | Pas de données |
| 14.4. Groupe d'emballage | Pas de données | | Pas de données | Pas de données |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Pas de données | Pas de données | Pas de données | Pas de données |
| Etiquette de dangers | | | | |
| Code de classification | Pas de données | | | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Pas de données | | | |
| 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC | Pas de données | | | |
| Autres informations | Non disponible | Non disponible | Non disponible | |

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement : EU REACH : Registered substances

| Substance | CAS | EC |
|--|------------|-----------|
| zinc bis[O-(6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate) | 93819-94-4 | 298-577-9 |
| bis(nonylphenyl)amine | 36878-20-3 | 253-249-4 |
| C14-16-18 Alkyl phenol | - | 931-468-2 |
| Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based | 72623-87-1 | 276-738-4 |

Règlement : EU Cosmetic Regulation 1223/2009 : CMR (prohibitions)

| Substance | CAS | EC |
|--|------------|-----------|
| Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based | 72623-87-1 | 276-738-4 |

Règlement : EU Cosmetic Regulation 1223/2009 : Annex II (prohibitions)

| Substance | CAS | EC |
|--|------------|-----------|
| Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based | 72623-87-1 | 276-738-4 |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indication des changements (Additions, Suppressions, Révisions)

Date de création : 10/06/15

Date de révision : 13/10/15

Indications sur les changements: Pas de données

16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

COV : Composés Organiques Volatils

DSD: Directive sur les substances dangereuses

DPD: Directive Préparation Dangereuses

N° EC: Numéro Commission européenne

EPI : Equipements de Protection Individuelle

IATA: International Air Transport Association

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques

N°ONU: Nombre des Nations Unies

UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Pas de données

16.4. Méthodes utilisée pour évaluer la classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008

16.5. Liste des phrases de risques, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence pertinents.

(Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2 à 15).

Phrases de risques (R) :

R38 : Irritant pour la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R45 : Peut provoquer le cancer.

R51 : Toxique pour les organismes aquatiques.

R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions de danger (H):

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H350 : Peut provoquer le cancer.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

16.6. Conseils sur toute formation appropriée pour les travailleurs afin d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement

Pas de données

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires.